

**C 21-22/2013**

Vevey, le 13 juin 2013

**Ne pas diffuser**  
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision  
du Conseil communal le 27 juin 2013**

**Réponse à l'interpellation de M. Pierre Butty "Ecole à journée continue - où en est-on" et la question subsidiaire de Mme Fabienne Despot.**

**Réponse à l'interpellation de M. Fweley Diangitukwa: "Ecole à journée continue: Vevey libre propose des activités récréatives durant la pause de midi, sportives et culturelles à la fin des cours".**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En complément à la réponse orale apportée à l'interpellation de M. Pierre Butty « *Ecole à journée continue – où en est-on ?* » par Mme la Municipale Annick Vuarnoz, lors du conseil communal du 23 janvier dernier, et en réponse à la question posée de Mme Fabienne Despot sur le coût global des dépenses communales en matière d'accueil parascolaire, nous pouvons aujourd'hui apporter des éléments chiffrés, sur la base des comptes 2012.

Pour rappel, il existe différentes prestations en matière d'accueil parascolaire :

Pour les enfants de 0 à 6 ans, des Unités d'accueil préscolaires et parascolaires (UAP) existent, elles sont gérées par le réseau REVE et ouvertes de 6h30 du matin à 19h le soir. Des professionnelles de la petite enfance encadrent les enfants, également pour les repas à midi. 463 places sont gérées par notre réseau à Vevey, dont 174 en parascolaire. De plus, 33 mamans de jour proposent des horaires en fonction des besoins des parents.

Pour les plus grands, la Direction de l'éducation offre un accueil du matin, trois cantines scolaires au Panorama, au Collège de la Veveyse et au collège Jean-Kratzer, ainsi que des devoirs surveillés.

Type d'accueil	Charges	Participation des parents	%	Subventions FAJE/OFAS	%	Déficit à charge de la commune
Accueil UAP-garderies	2'827'203.65	721'881.25	26	855'847.40	30	1'249'475.00
Salles à manger	244'336.65	115'650.35	47	Néant		128'686.30
Accueil du matin et Devoirs surveillés	431'928.35	24'022.50	5	Néant		407'905.85
<b>Total</b>	<b>3'503'468.65</b>	<b>861'554.10</b>				<b>1'786'067.15</b>

D'autres organismes proposent également différents types d'accueil parascolaire, dont certains sont directement subventionnés par la Ville de Vevey, comme l'association Tremplin, qui offre un accueil à la maison de quartier Espace Bel Air, ou la Jouerie qui est active dans le quartier de Gilamont. On peut encore citer les cours de langues et cultures d'origine, pour lesquels la DASF prend en charge les loyers de salles de classe.

**Réponse à l'interpellation de M. Fweley Diangitukwa : « Ecole à journée continue : Vevey libre propose des activités récréatives durant la pause de midi, sportives et culturelles à la fin des cours ».**

Dans son interpellation, M. Dinagitukwa se préoccupait de la mise en application de l'art. 63a de la Constitution vaudoise, qui prévoit la mise sur pied de l'école à journée continue, et de la place que prendront les activités récréatives pouvant être proposées aux enfants bénéficiant de ces structures. Il posait les questions suivantes :

- *Existe-t-il actuellement un cadre de mesures prises et qui répondent à cette préoccupation ?*
- *La Municipalité est-elle prête à résoudre le problème :*
  - *en se donnant les moyens de mettre sur pied à midi des activités récréatives,*
  - *de mettre sur pied en fin de journée des activités sportives, culturelles, éducatives (chant, musique, travaux manuels, éducation à la citoyenneté ou autres),*
  - *afin de satisfaire à cette exigence constitutionnelle dans les meilleurs délais.*

Le Conseil d'Etat vient de confirmer un soutien accru à l'accueil pré- et parascolaire dans le canton pour les prochaines années, avec l'objectif de créer 1'000 places supplémentaires par an sur les 5 prochaines années.

De même, la plateforme Canton – communes, chargée notamment de trouver des solutions acceptables pour tous en vue de l'application de l'art 63a sur l'école à journée continue doit être réactivée tout prochainement par la conseillère d'Etat, Mme Nuria Gorrite.

Il y a encore lieu de rappeler que toutes les structures et offres d'accueil parascolaire communales (UAP, accueil matinal, salles à manger, devoirs surveillés et accueil après ces derniers) seront regroupées sous l'égide de la Direction des Affaires sociales et familiales dès le mois d'août prochain. Cela permettra aux parents d'avoir un interlocuteur unique, de faciliter les échanges et les synergies, de proposer des prestations cohérentes et, dans certains cas, plus professionnelles.

Pour répondre aux demandes toujours plus importantes, induites par un changement structurel de la société en général, le développement de structures parascolaires a été prévu dans le cadre du programme de constructions et rénovations élaboré par la Direction de l'éducation pour répondre aux besoins scolaires et parascolaires de la ville de Vevey dont la population va bientôt dépasser les 20'000 habitants. Ce programme sera mis en application, au fur et à mesure, lors de la rénovation progressive des différents collèges, dans le sillage de la construction du nouveau collège secondaire de Copet. Il prévoit l'aménagement de plusieurs structures type «salles à manger » - APEMS dans les collèges des Crosets, de la Veveyse et du Clos.

Pour les élèves secondaires, un restaurant scolaire de près de 300 places est intégré au projet retenu pour le nouveau collège à l'issue du concours d'architecture.

Dans l'immédiat, et afin de répondre à l'augmentation des demandes pour la rentrée 2013, une petite salle à manger sera ouverte au collège de Plan, pouvant accueillir environ 20 élèves.

Cette réorganisation de l'accueil parascolaire et le plan de développement de structures d'accueil dans les différents collèges lors des rénovations à venir nous permet aujourd'hui d'affirmer que nous pourrons répondre demain aux besoins de l'école à journée continue.

Dans les UAP et garderies qui offrent un accueil parascolaire, les activités récréatives sont pleinement intégrées dans les programmes quotidiens.

Pour les salles à manger, outre la question du temps disponible (déplacement du collège à la salle à manger si celle-ci n'est pas intégrée au collège, repas, retour au collège) les lieux ne permettent pas toujours la mise en place d'activités autres que des jeux de sociétés ou bricolages simples. En mettant en place un soutien pédagogique en faveur des employés en charges des salles à manger et en visant à moyen terme une professionnalisation de ces derniers, nous visons également à répondre toujours mieux à cette préoccupation.

Par ailleurs, sans omettre le fait que l'enfant qui grandit a aussi besoin de temps d'inactivité, durant lequel il peut simplement se laisser aller un moment, et avoir du temps pour intégrer ce qu'il vit, consolider les apprentissages, une multitude d'activités sont proposées aujourd'hui aux enfants veveysans :


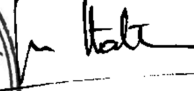
- Ateliers de découverte,
- Activités sportives au sein des sociétés sportives,
- Activités culturelles : cours de musique, théâtre, danse,
- Scouts et mouvements analogues,
- Activités proposées par le service jeunesse, les maisons de quartier,
- Etc.

Autant de propositions qui font également partie de l'offre de prise en charge parascolaire. Une mise en place de programmes supplémentaires ne ferait qu'augmenter la mise en concurrence des différentes activités proposées.


Néanmoins, dans un souci de complémentarité et de gestion des ressources, tant en personnes que financières, et de disponibilité des locaux et installations, une collaboration et mise en réseau des différentes propositions (accueils – activités sportives, culturelles, récréatives) sera à rechercher afin d'assurer une prise en charge de qualité des enfants de notre ville.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 13 juin 2013.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire

Laurent Ballif Grégoire Halter



MUNICIPALITÉ  
DE VEVEY